



## Garantie limitée d'un an :

Aristech Acrylics LLC (la « Société ») garantit à l'acheteur d'origine d'un des produits de surface solide de la société ADVANC3, que la société réparera ou remplacera, sans frais, ledit produit si celui-ci s'avère défectueux en raison d'un défaut de fabrication au cours de sa première année d'installation. Ceci incluant les frais de main-d'œuvre nécessaire pour réparer ou remplacer le produit couvert ci-dessous.

Cette garantie s'applique à l'ensemble des produits à surface solide ADVANC3™ utilisés à des fins résidentielles ou commerciales conformément aux lignes directrices de la Société et entretenus selon ses recommandations apparaissant dans ses publications sur l'entretien dans le cas d'une installation permanente. Un exemplaire de ces publications peut être obtenu gratuitement auprès de votre détaillant ou en écrivant directement à la Société.

### Cette garantie ne couvre pas les dommages causés par :

1. Le non-respect des procédures recommandées par la Société pour la fabrication et l'installation.
2. Tout abus physique, déplacement structural, dommage provoqué par une température excessive ou bris ne résultant pas d'un défaut de fabrication du produit.
3. La défaillance de l'adhésif, du produit de calfeutrage ou de toute autre finition ou accessoire d'entretien, ou la défaillance d'un joint ou d'une jonction calfeutrée ou remplie.

### Cette garantie s'applique uniquement aux produits ADVANC3™ :

1. Achetés en vue d'une utilisation aux États-Unis et dans d'autres pays où les produits ADVANC3™ sont distribués, fabriqués et installés par un fabricant/installateur qualifié.
2. Qui s'avèrent défectueux en raison d'un défaut de fabrication; et
3. Qui n'ont pas été déplacé de leur lieu d'installation d'origine.

Cette garantie concerne les applications comme les comptoirs, les lavabos et les applications verticales et ne s'applique pas aux installations de cuisine, où chaleur et humidité sont omniprésentes, ni aux installations qui sont dans un environnement mobile comme les véhicules de loisirs, les bateaux et les avions. Cette garantie ne couvre pas le matériel exposé aux conditions météorologiques ni les applications d'extérieur comme les couvercles de grill ou les plans de travail d'extérieur. Cette garantie ne couvre pas le choix de couleur. Si durant ou après l'installation vous constatez que vous n'aimez plus la couleur sélectionnée à cause d'une différence de ton par rapport à l'échantillon et à l'image sur le site Web ou dans le catalogue, ou pour toute autre raison, le remplacement n'est pas couvert par la présente garantie.

Pour bénéficier de la couverture en vertu de la présente garantie, vous devez vous inscrire en ligne sur [www.aristechsurfaces.com](http://www.aristechsurfaces.com). La Société vous attribuera un numéro d'enregistrement de garantie. Pour obtenir un service en vertu de la présente garantie, contactez le détaillant/entrepreneur où vous avez acheté le produit ou contactez Aristech Acrylics LLC à l'adresse ci-dessous.

Veuillez indiquer « Produits ADVANC3™, garantie limitée d'un an », votre nom, votre adresse, une description du problème et votre numéro d'enregistrement de garantie. Vous recevrez une réponse dans un délai de 60 jours.

La seule obligation de la Société en vertu de la présente garantie se limite à la réparation ou au remplacement, frais de main-d'œuvre inclus, du produit ADVANC3™ acheté aux termes des présentes. L'obligation de l'entreprise à réparer ou remplacer un produit selon sa couleur ou style sera limitée à la disponibilité au moment de la réparation/remplacement. Aucune garantie expresse ou implicite quant à la qualité marchande ou à l'adaptabilité à un usage particulier n'est accordée par cette garantie. Sauf indication contraire, la Société décline toute responsabilité délictuelle ou contractuelle en cas de perte ou de dommages directs, consécutifs ou accidentels découlant de l'utilisation ou de l'incapacité à utiliser les produits ADVANC3™ résidentiels ou commerciaux en vertu des présentes. Certains états ne permettant pas l'exclusion ou la limitation de dommages accidentels ou consécutifs, la limitation ou l'exclusion ci-dessus peut ne pas vous concerner.

Cette garantie donne à l'acheteur des droits légaux spécifiques. D'autres droits pourraient également prévaloir et varier d'un État à l'autre ou d'une province à l'autre au Canada.

Cette garantie n'est ni transférable ni cessible.

Pour toutes questions concernant cette garantie, veuillez vous adresser au distributeur Avonite Surfaces de votre région ou à Aristech Acrylics LLC.

En vigueur le 01/05/2014.